



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ___/___/___

Dossier complet le : ___/___/___

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Autorisation d'EXploitation "Sandrine sud" de 17,3 ha sur la commune de Mana.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

EURL MARIEMA

Raison sociale

MARIEMA

N° SIRET

8 3 3 7 7 8 0 1 2 0 0 0 1 7

Type de société (SA, SCI...)

EURL

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

MARIEMA

Prénom(s)

José

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
10	Canalisation et régularisation des cours d'eau. Dérivation de cours d'eau d'une longueur supérieure à 100m.
28b	Déboisements portant sur une superficie totale de plus de 0,5 ha.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'exploitation "Sandrine sud" consiste en l'exploitation d'or alluvionnaire.

Les travaux d'exploitation réalisés à la pelle excavatrice consistent à dévier la crique originelle en bordure de flat, puis déboiser et décaper l'horizon de mort-terrain stérile pour accéder à la couche de gravier aurifère.

Le gravier aurifère est ensuite chargé sur une laverie mobile de récupération gravimétrique ou il sera débourbé à l'aide de lances monitor, criblé, puis concentré à l'aide de sluices.

L'eau utilisée pour le débouillage du gravier sera décantée dans un circuit de décantation fermé. Chaque bassin de décantation (dit baraque), de moins de 3000 m², correspond à un chantier précédemment exploité (couche de gravier aurifère retirée). Les pelles excavatrices sont aussi utilisées pour réhabiliter les anciens baraquements et reconstituer la topographie originelle du flat. Les arbres coupés et stockés sous forme d'andains en bordure d'exploitation sont redispesés sur les surfaces exploitées. La revégétalisation consiste à planter/semmer des herbacées et arbres locaux précédemment incubés en pépinière sur la base-vie.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet "Sandrine sud" consiste en la poursuite de l'exploitation de la crique Bon Espoir par la société SASU LONGTOM, liée à la EURL MARIEMA, et qui exploite actuellement l'AEX 06/2023 "Bon Espoir". L'objectif du projet d'exploitation "Sandrine sud" est de pérenniser l'exploitation du pétitionnaire dans la région sur le court-moyen terme. L'objectif du projet est de réduire les impacts environnementaux en profitant des infrastructures déjà existantes (base-vie, piste carrossable) et des engins lourds déjà sur place. Ce projet doit respecter le plan de phasage des travaux et doit répondre aux exigences environnementales.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les engins lourds (3 pelles excavatrices) seront acheminés depuis l'AEX 06/2023 en utilisant la piste de Bon Espoir existante et en ouvrant un chemin d'accès de 4,8 km. Aucune traversée de crique est réalisée car l'itinéraire a été minutieusement choisi sur les lignes de crêtes à partir des données topographiques LIDAR.

Le personnel et tout le reste du matériel léger seront directement acheminés depuis la base-vie de l'AEX 06/2023. Les travaux d'exploitation s'échelonnent sur une durée de 12 mois et s'articulent en 64 chantiers.

Tout d'abord, la crique initiale est déviée en bordure du flat sur un linéaire de 550m (phase 1), 560m (phase 2) et 570m.

Les premiers chantiers sont déboisés et exploités de l'aval vers l'amont : chantiers 1 à 22 en phase 1 de 4,9 ha au total (durée d'exploitation : 4 mois), chantiers 23 à 43 de 4,6 ha (durée : 4 mois), et chantiers 44 à 64 de 4,6 ha au total (4 mois). Les arbres sont disposés en andains sur le bord du flat.

Chaque chantier fait l'objet d'un décapage du mort terrain et récupération du gravier aurifère.

L'or est récupéré par gravimétrie sur une laverie mobile.

Les chantiers sont réhabilités et revégétalisés au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation conformément au plan de phasage. La crique est reprofilée après chaque phase d'exploitation en veillant à créer des méandres et utiliser un substrat alluvial non érodable.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

3 pelles excavatrices sont utilisées pour l'exploitation et la réhabilitation.

La pelle n°1 charge le gravier aurifère foisonné sur la trémie de la laverie mobile.

La pelle n°2 retire le mort-terrain et prélève le gravier aurifère en place et le déplace jusqu'à la pelle n°1.

La pelle n°3 se charge de la prospection à l'avancée, du dimensionnement des chantiers (digues, canal de retour, etc.) et du déboisement.

Les 3 pelles excavatrices sont mises à disposition pour l'entretien des accès au sein du périmètre d'exploitation et pour la réhabilitation : redistribution des arbres coupés et reprofilage de la crique notamment.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'AEX sollicitée se situe en SDOM 3 (sans contraintes), en dehors des ZNIEFF 1 et 2, en dehors des réserves naturelles et sur une crique dont l'état global est compatible avec un projet minier (SDAGE 2022-2027).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Périmètre d'Exploitation (PE) défini par 41 sommets Surface réellement exploitée (voir plan de phasage)	17,3 ha (PE) 14,1 ha (4,9 + 4,6 + 4,6)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : Crique Sandrine 2

Localité : Mana

Code postal : 9 7 3 6 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Communes traversées :

Mana

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Mana.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF 2 la plus proche "Massif Lucifer et Dékou Dékou" se situe à 13,6 km du projet d'AEX. La ZNIEFF 1 la plus proche "Saut Tamanoir" se situe à 6,5 km du projet d'AEX.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour chaque phase de travaux, la mise en place du premier circuit fermé de décantation nécessite le prélèvement de 4 000 m ³ d'eau dans la crique Sandrine sud. Pour les besoins de la base-vie située sur l'AEX 06/2023, environ 500L sont prélevés quotidiennement dans un puits.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le niveau de la nappe se situe la plupart du temps au sein de la couche perméable de gravier aurifère. Le comblement progressif des bassins de décantation en redisant les couches du sous-sol dans leur disposition d'origine (terre végétale, mort-terrain, gravier) entraîne une perturbation temporaire de faible durée de la masse d'eau souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'AEX consiste au déboisement d'au moins 14,1 ha de forêt vierge (d'après la reconnaissance pédestre et les données LIDAR). La réhabilitation et revégétalisation à l'avancée a pour objectif de restaurer rapidement le milieu d'origine. Le choix d'espèces pionnières à croissance rapide rend efficace la reforestation du site. Le canal de déviation permet la préservation de la faune aquatique présente dans la crique originelle
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation totale de 14,1 ha de forêt vierge sur les zones mentionnées dans le plan de phasage.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'ARS de Guyane, la zone sollicitée présente un risque faible de paludisme.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le ravitaillement routier s'effectuera depuis St Laurent du Maroni sur la piste de Paul Isnard puis la piste de Bon Espoir sur 21 km (environ 1h30 de trajet) puis sur l'accès de 4,8 km à ouvrir. Le déplacement entre la base-vie et le chantier exploité aura lieu 4 fois par jour et sera effectué en quad sur la piste carrossable de Sandrine sud.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit est généré par les moteurs thermiques des engins et motopompe aux normes UE. La base-vie est alimentée en énergie grâce à des panneaux solaires.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le déplacement des engins entraîne de faibles vibrations qui ne se propagent au delà de 1 m de profondeur et 3 m latéralement.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux d'exploitation sont diurnes.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'eau utilisée par la laverie mobile sera recyclée dans le circuit fermé de décantation et n'est pas rejetée dans la crique.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets produits, à savoir : - les déchets ménagers; - les déchets industriels spéciaux (filtres, huiles usagées); - les déchets banals des entreprises (pièces mécaniques); seront stockés sur le camp dans des systèmes de rétention et rappatriés à St Laurent du Maroni/ Cayenne régulièrement pour être éliminés dans un centre agréé.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Toute découverte archéologique entrainera l'arrêt des travaux d'exploitation et sera immédiatement signalé à la mairie de Mana.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

l'AEX "Sandrine sud" consiste en la continuité des travaux de l'AEX 06/2023 exploitée par la société SASU LONGTOM.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

l'AEX "Sandrine sud" se situe dans une région impactée par l'orpaillage illégal et vise donc à exploiter la ressource aurifère à la place des garimperos.
Le projet s'étend sur une surface limitée à 17,3 ha (Périmètre d'Exploitation) à proximité de l'AEX 06/2023 dont les teneurs en or sont économiquement rentables.
La chasse et la pêche sera interdite sur le site afin de préserver la faune locale.
Une ouverture de piste sans traversée de crique est prévue pour l'accès à l'AEX.
Aucune nouvelle base-vie sera construite (pas de déforestation supplémentaire). Utilisation de panneaux solaires sur la base-vie.
L'exploitation en circuit de décantation fermé empêche le relargage de MES dans l'eau. Des mesures quotidiennes de turbidité et un registre d'état des digues sera tenu à jour.
Les travaux miniers seront réalisés conformément au plan de phasage, impliquant une réhabilitation et revégétalisation à l'avancée au cours des trois phases d'exploitation à proprement parler.
L'ensemble des engins et moteurs thermiques respectent les normes UE.
L'or sera récupéré uniquement par gravimétrie sans utilisation de produits chimiques.
Un ingénieur minier sera directement présent sur site pour veiller au respect des règles de sécurité et environnementales.
Une pépinière sera mise en place sur la base-vie afin de réduire le taux de mortalité des arbres plantés sur le site.
Le carburant sera stocké sur le site dans des cuves double parois disposées dans des bacs de rétention.
Toute découverte archéologique sera déclarée à la mairie de Mana.
Les déchets non inertes produits sur le site sont stockés dans des bacs de rétention étanches puis rappatriés régulièrement à St Laurent du Maroni ou Cayenne pour être éliminés dans des centres agréés.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'AEX "Sandrine sud" se situe dans une zone dédiée à l'activité minière : SDOM 3, hors ZNIEFF 1 et 2, hors réserve naturelle et parc amazonien.

Le projet présente une surface de 17,3 ha (PE) et un ensemble de mesures sont mises en place pour réduire et compenser l'impact de l'exploitation sur l'environnement (voir 6.5).

Le projet d'AEX Sandrine sud" permet l'implantation de la société EURL MARIEMA sur le moyen terme dans la région afin de réduire l'orpaillage illégal et sa pression sur l'environnement.

Pour ces différentes raisons, le projet d'AEX "Sandrine sud" devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet	
1	Le périmètre d'exploitation "Sandrine sud" en format .shp (utilisation sur logiciel SIG) <input checked="" type="checkbox"/>
2	<input type="checkbox"/>
3	<input type="checkbox"/>
4	<input type="checkbox"/>
5	<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom MARIEMA

Prénom José

Qualité du signataire Président

À Kourou

Fait le 05/04/2024

EURL MARIEMA
35 Rue des Coumarous
SIRET 833 778 012 R.C.S



Signature du (des) demandeur(s)

